

Procès verbal du Conseil Municipal du **18 février 2025**

Le 18 février 2025 le Conseil Municipal s'est réuni, à 20h00, sous la présidence de

Monsieur Michel REYNAUD, Maire

Date de la convocation : 7 février 2025

Membres présents : Reynaud Michel, Forest Alain, Rivoire Sylvianne, Chaboud Yves, Amandine Valente, Marie-Christine Varnier, Catherine Hocq, Christian Gusmini, Alexandra Quillies, Thomas MUSY

Secrétaire de séance : Sylvianne Rivoire

Après lecture, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal de la précédente réunion du conseil dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du conseil communal.

Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ Modification des statuts du SIVU du groupe scolaire des trois villages (D-2025-001)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune de St Jean perçoit annuellement une part de compensation par la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné, au titre de la restitution aux communes de la compétence informatique scolaire depuis janvier 2019.

La commune de St Jean d'Avelanne reverse annuellement au SIVU un montant de contribution équivalent au montant intégral de cette part de l'attribution de compensation perçue par la commune, au titre de la compétence informatique scolaire.

Ce montant de contribution s'ajoute au montant de la contribution de la commune de St Jean, calculée selon les modalités définies à l'article 13 et 14 des statuts pour l'ensemble des communes membres du syndicat.

Afin de sécuriser d'un point de vue réglementaire et comptable le versement du « socle informatique », le Président du SIVU demande à ce que soit inséré dans les statuts un article 15, les articles suivants étant décalés dans leur numérotation.

Il appartient donc aux Conseils Municipaux des trois communes membres d'approuver la délibération prise par le SIVU dans ce sens.

Le Conseil approuve l'ajout de cet article dans les statuts du SIVU à l'unanimité

des membres présents.

➤ **Approbation du CFU 2024 (D-2025-002)**

Monsieur Alain Forest donne lecture du compte financier Unique regroupant pour la première année le Compte de gestion et le Compte Administratif dans un même document

Compte Financier Unique 2024 de la commune section de fonctionnement dépenses		
011	Charges à caractère général	58 805.26 €
012	Charges de personnel	23 195.01 €
65	Autres charges de gestion courante	94 596.40 €
66	Charges financières	5 197.40 €
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	181 794.07 €
Compte Financier Unique 2024 de la commune section de fonctionnement recettes		
70	Produits des services	1 649.32 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 436.00 €
731	Fiscalité locale	83 226.67 €
74	Dotations, participations	75 977.04 €
75	Autres produits de gestion courante	30 956.59 €
76	Produits financiers	1.09 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	201 246.71 €
Compte Financier Unique 2024 de la commune section d'investissement dépenses		
16	Emprunts et cautions	31 779.35 €
21	Immobilisations corporelles autres installations	1 402.80 €
	TOTAL DES DEPENSES	33 182.15 €
Compte Financier Unique 2024 de la commune section d'investissement recettes		
10	Dotations, fonds divers et réserve	5 106.76 €
13	Subvention d'investissement	26 653.00 €
16	Emprunts et dette assimilées	600.00 €
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	32 359.76€
	TOTAL DES RECETTES	32 359.76 €

Le conseil municipal après lecture faite, approuve le CFU ci-dessus à l'unanimité des membres présents

➤ **Affectation du résultat 2024 (D 2025-003)**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reporter l'excédent de fonctionnement,

soit 157 921.40 €, et de l'affecter au compte 002

et de reporter l'excédent d'investissement,
soit, 36 510.54 €, et de l'affecter au compte 001.

D'effectuer un virement à la section d'investissement de 5 500.00€ (du compte 023 au 021)

Le conseil municipal, approuve l'affectation du résultat 2024 ci-dessous à l'unanimité des membres présents.

➤ **Tarification de la location de la salle socioculturelle (D 2025-004)**

Après discussions, Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de location de la salle socio-culturelle pour les personnes extérieures à la commune, mais intervenants sur la commune par leur profession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE des tarifs suivants :

- Particuliers de St Martin : 200 € ainsi que les personnes intervenant dans la commune dans l'exercice de leur profession
- Particuliers extérieurs à St Martin : 400 €
- Pour un évènement exceptionnel, hors repas et n'excédant pas la demi-journée (les cas particuliers seront étudiés) : 50 €
- Associations dont le siège social est déposé dans la commune :
 - pour les manifestations non lucratives ouvertes à la population locale : location gratuite
 - pour les manifestations lucratives : 100 €
- Associations extérieures à la commune, location 200 € par manifestation
- Pour les activités régulières : tarif horaire pour les locations à l'année : 8€

Pour chaque occupation de la salle socioculturelle :

* La réservation de la salle se fera au minimum 10 jours avant la manifestation au secrétariat de la Mairie.

* Un chèque de caution de 1000 € libellé au nom du Trésor Public sera déposé à la signature du contrat.

* Le responsable de la salle rendra la caution après l'état des lieux, si aucun dégât n'est constaté.

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

➤ Réparation des portes de la salle socioculturelle

Monsieur le Maire communique le premier devis reçu sur les trois demandés. Les membres du Conseil souhaitent que les autres demandes soient relancées et élargies à d'autres entreprises.

Tableau d'Affichage :

Devis demandé auprès de Découp'Bois pour avoir une estimation du coût d'un tableau d'affichage avec toit-chalet. Le montant du devis est de 1305 € HT. Un devis supplémentaire sera demandé à l'artisan de la commune.

Garde-corps du cimetière :

Un devis de 1620 € HT est présenté. Mr le Maire propose d'effectuer la peinture pour diminuer la facture.

Proposition adoptée à l'unanimité.

➤ Questions diverses :

Repas des anciens : sous réserves de disponibilité du traiteur, entre le 15 avril et le 15 mai.

Nettoyage des abords de la Commune est fixé au 5 avril

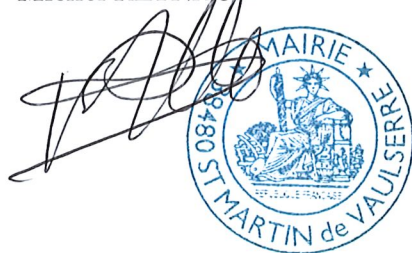
Signalement à effectuer pour Mr Drevon auprès de l'assistante sociale de Pont de Beauvoisin. Mme Varnier s'en occupe.

Tables de pique-nique : Mr Chaboud propose d'installer les deux tables restantes sur le terrain de boules.

Remise en service du Terrain de Tennis : Une Assemblée générale de l'association est prévue pour établir un nouveau bureau.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h 45

Le Maire
Michel REYNAUD



La Secrétaire
Sylvianne RIVOIRE

A blue ink signature of Sylvianne Rivoire.